

REPUBLIQUE DU CAMEROUN

Paix – Travail – Patrie

MINISTÈRE DE LA FORÊT
ET DE LA FAUNE

SECRETARIAT GENERAL

DIRECTION DES FORÊTS

REPUBLIC OF CAMEROON

Peace – Work – Fatherland

MINISTRY OF FORESTRY
AND WILDLIFE

SECRETARIAT GENERAL

DEPARTMENT OF FORESTRY

N° 0005 /MINFOF/SG/DF/SDIAF/SC

Yaoundé, le 23 JAN 2008

AVIS AU PUBLIC

Il est porté à la connaissance du public que l'Administration Chargée des Forêts procédera au classement au profit de la Commune Rurale de Dzeng d'une zone de forêt de 25 182 hectares, située dans l'Arrondissement de Dzeng, Département de Nyong-et-So'o, Province du Centre et délimitée ainsi qu'il suit :

DESCRIPTION DE LA ZONE FORESTIERE

Localisation

La zone forestière est limitée ainsi qu'il suit :

BLOCT: 7408 ha

Le point de base A (809 714 ; 406 075) est situé au pont sur la rivière Otokoé, sur l'axe routier Nkeng – Bikok.

Ses limites sont les suivantes :

A l'Est: Du point A, suivre en amont la rivière Otokoé sur 2,74 km pour atteindre le point B, situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé ;

Du point B (809 438 ; 408 577), suivre la droite BC = 3,65 km de gisement 49 degrés pour atteindre le point C, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Du point C (812 202 ; 410 966), suivre la droite CD = 1,84 km de gisement 31,5 degrés, pour atteindre le point D, situé à la confluence de la rivière Anda avec un cours d'eau non dénommé.

Du point D (813 165 ; 412 550), suivre la droite DE = 2,12 km de gisement 356 degrés pour atteindre le point E, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

À l'Ouest: Du point E (813 027 ; 414 644), suivre en aval un cours d'eau non dénommé jusqu'à sa confluence avec la rivière Kombo, puis Kombo et son affluent droit non dénommé en aval sur une distance totale de 6,25 km, d'où le point F, situé à sa confluence avec un cours d'eau non dénommé.

Du point F (808 262 ; 415 170), suivre la droite FG = 2,28 km de gisement 254,5 degrés pour atteindre le point G, situé à la source d'un cours d'eau non dénommé ;

Du point G (806 061 ; 414 557), suivre en aval ce cours d'eau non dénommé sur 3,83 km pour atteindre le point H, situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;

A l'Ouest: Du point H (802 897 ; 412 819), suivre la droite HI = 2,45 km de gisement 197 degrés pour atteindre le point I, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point I (802 184 ; 410 480), suivre la droite IJ = 3 km de gisement 205,5 degrés pour atteindre le point J, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés.

Au Sud: Du point J (800 896 ; 407 778), suivre la droite JA = 9 km de gisement 101 degrés pour atteindre le point A dit de base du bloc I.

BLOC II: 11 360 ha

Le point de base A (811 052 ; 405 738) est situé à la confluence de la rivière Torini avec la rivière Ngoo.

Ses limites sont les suivantes :

A l'Ouest et au Sud :

Du point A, suivre la droite AB = 2,07 km de gisement 214 degrés pour atteindre le point B, situé sur un cours d'eau non dénommé ;

Du point B (809 889 ; 404 024), suivre la droite BC = 5,28 km de gisement 229 degrés pour atteindre le point C, situé sur un cours d'eau non dénommé ;

Du point C (805 912 ; 400 547), suivre la droite CD = 1,44 km de gisement 135,5 degrés pour atteindre le point D, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point D (806 925 ; 399 521), suivre un cours d'eau non dénommé en amont sur 1,23 km pour atteindre le point E, situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;

Du point E (808 089 ; 399 796), suivre la droite EF = 3,25 km de gisement 137 degrés pour atteindre le point F, situé à la confluence de la rivière Essaa avec un cours d'eau non dénommé. ;

Du point F (810 303 ; 397 406), suivre la droite FG = 5,48 km de gisement 99 degrés pour atteindre le point G, situé à la confluence de la rivière Nsanlaa avec un affluent non dénommé.

Au l'Est et au Nord :

Du point G (815 718 ; 398 256), suivre la droite GH = 4,27 km de gisement 30 degrés pour atteindre le point H, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point H (817 869 ; 401 946), suivre en aval un affluent non dénommé de la rivière Nkoulu, puis Nkoulou en amont sur 5 km pour atteindre le point I, situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;

Du point I (819 232 ; 404 035), suivre la droite IJ = 4,28 km de gisement 49 degrés pour atteindre le point J, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point J (822 458 ; 406 862), suivre en amont un cours d'eau non dénommé sur 5 km pour atteindre le point K, situé à sa source ;

Du point K (819 819 ; 409 327), suivre la droite KL = 2 km de gisement 36,5 degrés pour atteindre le point L, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point L (821 007 ; 410 940), suivre la droite LM = 1,30 km de gisement 353,5 degrés pour atteindre le point M, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point M (820 857 ; 412 229), suivre la droite MN = 2,57 km de gisement 336,5 degrés pour atteindre le point N, situé à la confluence de la rivière Ndou avec un affluent non dénommé ;

Du point N (819 831 ; 414 593), suivre la rivière Ndou en amont sur 4,57 km, pour atteindre le point O, situé à sa confluence un affluent non dénommé ;

Du point O (817 117 ; 412 041), suivre la droite OP = 2,38 km de gisement 208 degrés pour atteindre le point P, situé à la confluence de la rivière Fonini avec un affluent non dénommé ;

Du point P (815 992 ; 409 940), suivre en aval Torini sur 7,90 km pour atteindre le point A de base.

BLOC III : 6 714 ha

Le point de base A (824 546 ; 412 741) est situé au village Akak, à la source d'un cours d'eau non dénommé affluent de la rivière Ndou.

Ses limites sont les suivantes :

A l'Ouest et au Sud :

Du point A, suivre la droite AB = 2,24 km de gisement 107 degrés pour atteindre le point B, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point B (826 698 ; 412 090), suivre la droite BC = 2,84 km de gisement 221,5 degrés pour atteindre le point C, situé à la confluence de

Du point C (824 809 ; 409 964), suivre la droite CD = 3,11 km de gisement 186 degrés pour atteindre le point D, situé à la confluence de deux cours d'eau non dénommés ;

Du point D (824 497 ; 406 862), suivre un affluent non dénommé de la rivière Ndougou en aval, puis Ndougou en aval sur 1,43 km pour atteindre le point E, situé à sa confluence avec le Nyong.

Au l'Est et au Nord :

Du point E (828 712 ; 403 546), suivre en amont le Nyong jusqu'à sa confluence avec la rivière Afamba, d'où le point F ;

Du point F (850 620 ; 411 934), suivre en amont la rivière Afamba, puis la rivière Nyoubou sur une distance de 8,06 km pour atteindre le point G, situé à sa confluence avec un affluent non dénommé ;

Du point G (827 397 ; 416 462), suivre la droite GH = 2 km de gisement 255 degrés pour atteindre le point H, situé à la confluence de la rivière Ndou avec un affluent non dénommé ;

Du point H (825 446 ; 415 943), suivre Ndou en aval, puis un affluent non dénommé en aval sur une distance de 4,41 km pour rejoindre le point de base A du bloc III.

Le plan de la portion de forêt à classer est tenu à la disposition du public à la Direction des Forêts à Yaoundé, à la Délégation Provinciale des Forêts et de la Faune du Centre à Yaoundé, à la Délégation Départementale des Forêts et de la Faune du Nyong-et-So'o à Mbalmayo, à la Préfecture de Mbalmayo, à la Sous-Préfecture de Dzeng et à la Mairie de Dzeng.

Les propositions et réclamations concernant ce projet de classement sont reçues à la Préfecture au cours des 30 (trente jours) qui suivent de la date d'affichage du présent avis au public dans le Chef-lieu du Département du Nyong-et-So'o.

AMPLIATIONS :

- MINFOFI/DF
- GOUVERNEUR/ CENTRE
- DPFF/ CENTRE
- PREFET/ NYONG ET SO'O
- SOUS-PREFET/ DZENG
- MAIRIE/ DZENG

LE MINISTRE DES FORETS ET DE LA FAUNE



NGOLLE NGOLLE ENIS

FORET COMMUNALE DE DZENG

